



Fiche signalétique

Date d'émission : 09-févr.-2018

Date de révision : 14-févr.-2018

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit **Nimitz**

Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité ADAMA-166-CA

Numéro(s) d'enregistrement 32821 (*Loi sur les produits antiparasitaires*)
N° ID/ONU UN3082

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Pesticide.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300-191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Numéros de téléphone d'urgence

Nombre d'appel d'urgence En cas d'incendie, de déversement et / ou de fuite, INFOTRAC:
1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)
Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez le groupe ProPharma:
1-877-250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit homologué en vertu de la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes des substances chimiques non homologuées en vertu de la LPA. Veuillez consulter la section 15 pour plus d'informations. Ce produit a été classé selon les règlements du Canada sur les produits dangereux (SIMDUT 2015).

Aspect liquide d'or

État physique Liquide

Odeur Légère odeur aromatique

Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Toxicité par aspiration	Catégorie 1

Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Provoque une sévère irritation des yeux
Peut provoquer une allergie cutanée
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires



Conseils de prudence - Prévention

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 NE PAS faire vomir

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Fluensulfone Technical	318290-98-1	41.22
Naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	46.45
Propylene carbonate	108-32-7	12.33

Si Nom chimique / CAS est "propriétaire" et / ou Poids-% est répertorié comme un éventail, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage de composition a été retenu comme un secret commercial

4. PREMIERS SOINS

Premiers soins

Conseils généraux

Lorsque possible, utilisez le contenant ou l'étiquette du produit lorsque vous appelez un centre anti-poison ou un médecin ou que vous vous soumettez à un traitement. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Inhalation	Donner de l'oxygène si la respiration est difficile. Si la respiration s'est arrêtée, appelez le 911, donnez la respiration artificielle. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir d'autres conseils de
Ingestion	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

Symptômes et effets les plus importants

Symptômes	Peut être nocif par contact cutané. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Contact direct avec la peau peut provoquer des irritations ou rougeurs.
------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes. Aspiration dans les poumons peut se produire lors de l'ingestion ou vomissements, causant des dommages aux poumons ou même la mort en raison de la pneumonie chimique.
-------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés	Non déterminé.
-----------------------------------------	----------------

Dangers spécifiques du produit

Certains peuvent brûler mais aucun ne s'enflamme facilement. Le feu peut produire des gaz irritants, corrosifs ou toxiques.

Produits de combustion dangereux Oxydes d'azote (NOx). Autres composés toxiques et / ou irritants non identifiés.

Données sur les risques d'explosion

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Évacuer la zone du personnel non protégé. Rester en amont du feu pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition. Empêcher l'eau d'incendie ou de dilution du flux entrant, les égouts ou alimentation en eau potable. Les contenants fermés peuvent accumuler de la pression et d'éclater si exposé à une chaleur extrême. Refroidir les conteneurs exposés avec de l'eau pour éviter la rupture.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles	Porter des vêtements de protection comme décrit dans la section 8 de cette fiche de données de sécurité. Isoler la zone dangereuse. Garder le personnel inutile et non protégé d'entrer.
---------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement	Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et / ou des eaux souterraines. Voir la section 12, Informations écologiques. Voir la section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.
------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Absorber avec un matériau inerte ou balayer, puis placer dans un récipient approprié pour les déchets chimiques.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utilisez conformément aux instructions sur l'étiquette du produit. Ne pas manger, boire, fumer, ou appliquer des cosmétiques lors de la manipulation de ce produit.
------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage	Stocker dans le contenant d'origine dans un endroit sec et sécurisé. Prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais, aliments et aliments pour animaux. Ne pas stocker au-dessus de 100 ° F pendant de longues périodes. Gardez le produit de congélation. Le stockage en dessous de 20 ° F peut entraîner la formation de cristaux. Si le produit cristallise, conserver à une température comprise entre 50 ° F et 70 ° F et agiter pour redissoudre les cristaux. Si le contenant est endommagé ou s'il y a un déversement, utiliser immédiatement le produit ou éliminer le produit et le contenant endommagé comme indiqué ci-dessous.
Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition Les informations suivantes sont données à titre indicatif générale

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie	Veillez vous référer à l'étiquette du produit. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utiliser des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en deçà des limites recommandées ou réglementaires.
-----------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Les lunettes sont recommandées.
Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact cutané répété ou prolongé. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques, tels que P.V.C., caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile ou néoprène.
Protection respiratoire	Respirateur ou masque approuvé par NIOSH en l'absence d'une ventilation adéquate.
Considérations générales sur l'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Jetez les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été trempés ou fortement contaminés par le concentré de ce produit. Ne les réutilisez pas. Suivez les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'EPI. Si vous ne disposez pas de telles instructions, utilisez du détergent et de l'eau chaude. Gardez et lavez l'EPI séparément des autres vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	Odeur	Légère odeur aromatique
Aspect	Liquide d'or	Seuil de perception de l'odeur	Non déterminé
Couleur	Opaque Orange vif		

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	5.2	
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	100°C/212°F	
Point d'éclair	> 101.5°C/>214.7°F	CF (vase clos)
Taux d'évaporation	Non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	Liquide - non applicable	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité	Non déterminé	
Limite inférieure d'inflammabilité	Non déterminé	
Pression de vapeur	23 mmHg @ 25° C	
Densité de vapeur	Non déterminé	
Densité relative	Non déterminé	
Solubilité dans l'eau	Miscible dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé	
Coefficient de répartition	Non déterminé	
Température d'auto-inflammation	Non déterminé	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité cinématique	Non déterminé	
Viscosité dynamique	17.73 mPa s	@ 68°F (20°C)
Propriétés explosives	Non déterminé	
Propriétés comburantes	Non déterminé	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter

éviter l'évaporation à sec.

Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx). Autres fumées potentiellement dangereuses.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables**Renseignements sur le produit**

Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée. Peut être nocif par contact cutané.
Inhalation	Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Ne pas avaler.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2 mL/kg (Rabbit)	> 590 mg/m ³ (Rat) 4 h
Propylene carbonate 108-32-7	= 29000 mg/kg (Rat)	> 3000 mg/kg (Rabbit)	-

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

Mesures numériques de la toxicité

Non déterminé

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Ce pesticide est toxique pour les poissons. Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans les zones où l'eau de surface est présente ou dans les zones intertidales sous la ligne moyenne des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des lavages d'équipement. Couvrir ou incorporer les déversements.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	2.5: 72 h Skeletonema costatum mg/L EC50	41: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 2.34: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 19: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 45: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 1740: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	0.95: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Propylene carbonate 108-32-7	500: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	5300: 96 h Leuciscus idus mg/L LC50 static 1000: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 semi-static	500: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

Persistance/Dégradabilité

Non déterminé.

Bioaccumulation

Non déterminé.

Mobilité

Nom chimique	Coefficient de répartition
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	2.9 - 6.1
Propylene carbonate 108-32-7	0.48

Autres effets nocifs

Non déterminé

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets****Élimination des déchets**

Les déchets de pesticides sont toxiques. L'élimination inadéquate de l'excès de pesticide, de mélange de pulvérisation ou de rinçage est une violation de la loi fédérale. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés conformément aux instructions figurant sur l'étiquette, contactez votre agence nationale de contrôle des pesticides ou de contrôle de l'environnement ou le représentant des déchets dangereux du bureau régional de l'EPA le plus proche.

Emballages contaminés

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**DOT**

Conteneurs non vrac, moins de 450 L (119 Gal); Non réglementé

Conteneurs en vrac, supérieurs à 450 L (119 Gal):

N° ID/ONU

UN3082

Nom officiel d'expédition

Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s. (Fluensulfone)

Classe de danger

9

Groupe d'emballage

III

Polluant marin

Oui.

IATA**N° ID/ONU**

UN3082

Nom officiel d'expédition

Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s. (Fluensulfone)

Classe de danger

9

Groupe d'emballage

III

Polluant marin

Oui

IMDG**N° ID/ONU**

UN3082

Nom officiel d'expédition

Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s. (Fluensulfone)

Classe de danger

9

Groupe d'emballage

III

Polluant marin

Oui

TMD

L'article 1.45.1 du Règlement sur le TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité seulement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire dans des contenants non vrac.

N° ID/ONU

UN3082

Nom officiel d'expédition

Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s. (Fluensulfone)

Classe de danger

9

Groupe d'emballage

III

Polluant marin

Oui

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/E LINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Fluensulfone Technical	X							
Naphtha (petroleum), heavy aromatic	X	X	X		X	Present	X	X
Propylene carbonate	X	X	X	Present	X	Present	X	X

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis**SARA 311/312 Catégories de dangers**

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Non
Danger de libération soudaine de pression	Non
Danger de réaction	Non

SARA 313**États-Unis - Réglementations des États****Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Numéro d'homologation en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires : 32821

Déclaration du produit antiparasitaire

Ce produit chimique est un produit nuisible enregistré par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité compatibles avec le SGH.

Lisez l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Étiquette du produit

MOT DE SIGNAL: AVERTISSEMENT

Irritant pour la peau et les yeux

Sensibilisant cutané potentiel

Différence entre la SDS et l'étiquette du produit

	Étiquette du produit	SDS
Mot d'alarme	Attention	Danger
Corrosif pour la peau	Irritant pour la peau	NA
Lésions oculaires graves / irritation	Irritant pour les yeux	Provoque une grave irritation des yeux
Sensibilisation cutanée	Sensibilisant cutané potentiel	Peut provoquer une réaction cutanée allergique
Danger par aspiration	NA	Peut être mortel en cas d'ingestion et pénètre dans les voies respiratoires

16. AUTRES INFORMATIONS**NFPA****Risques pour la santé**

2

Inflammabilité

0

Instabilité

0

Dangers particuliers

Non déterminé

HMIS**Risques pour la santé**

Non déterminé

Inflammabilité

Non déterminé

Dangers physiques

Non déterminé

Protection individuelle

Non déterminé

Date d'émission :

09-févr.-2018

Date de révision :

14-févr.-2018

Note de révision:

nouveau format

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique